

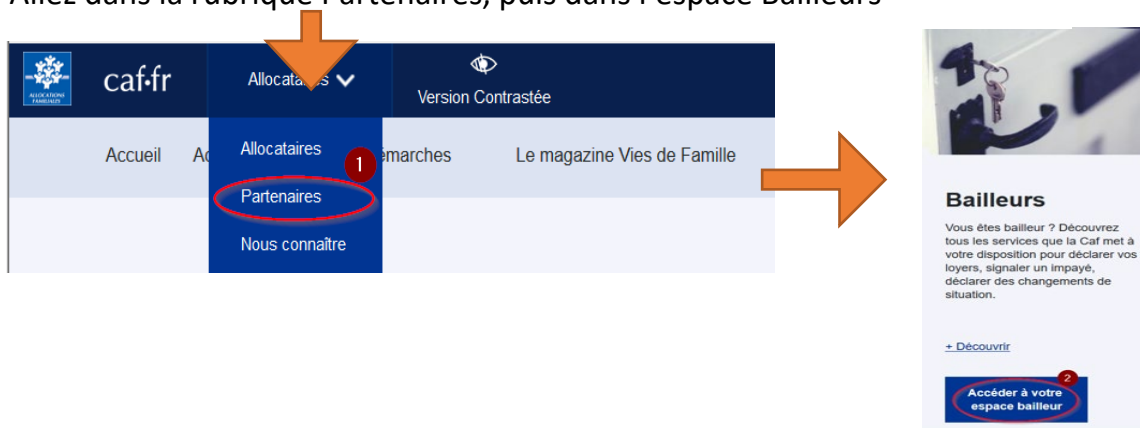
07/2023



Téledéclaration de loyer de vos locataires sur www.caf.fr

Uniquement pour les bailleurs des Pyrénées-Orientales

- 1 Connectez-vous au www.caf.fr
- 2 Allez dans la rubrique Partenaires, puis dans l'espace Bailleurs



- 3 Saisissez votre identifiant (LOGXXXX.. ou PBATXXX...) et votre mot de passe (la Caf vous l'envoie automatiquement chaque été)
Attention le mot de passe est valable 2 mois
Si vous avez perdu votre mot de passe vous pouvez le réinitialiser
-> **Vous accédez à votre espace réservé.**

N° DOSSIER :
6661

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :
3230 Service gratuit + prix appel

Nous écrire :
Caf des Pyrénées-Orientales
112 Rue DU DOCTEUR HENRI EY
BP 49927
66019 PERPIGNAN CEDEX 9
Tous nos contacts sur caf.fr

Aide au logement Téledéclaration des loyers

661

MME FERRAZZI SANDRA
23 rue de la République
66000 PERPIGNAN

Le 24/07/2021

Madame,

La déclaration des loyers est indispensable pour le calcul de l'aide au logement de vos locataires.

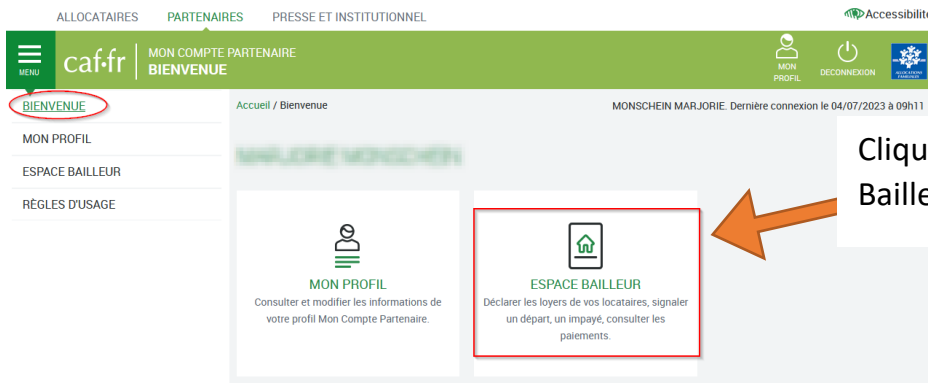
Vous pouvez, dès maintenant, télédéclarer les loyers du mois de juillet 2022. Rendez-vous sur le site caf.fr> rubrique Partenaires> Espace bailleur avec votre identifiant et votre mot de passe.

Rappel de votre identifiant **LOG0669XXX**

? Vous rencontrez des difficultés pour accéder à votre espace !
Ecrivez-nous à l'adresse : bailleurs@caf66.caf.fr
Précisez :

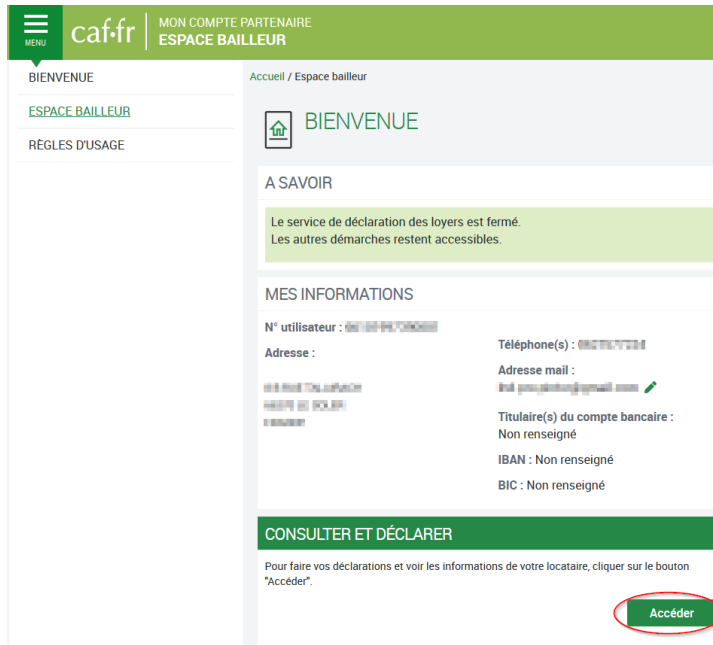
- votre identifiant
- le numéro dossier
- OU
- votre numéro de Siret si vous si vous êtes un bailleur moral

4



Cliquez sur « Espace Bailleur »

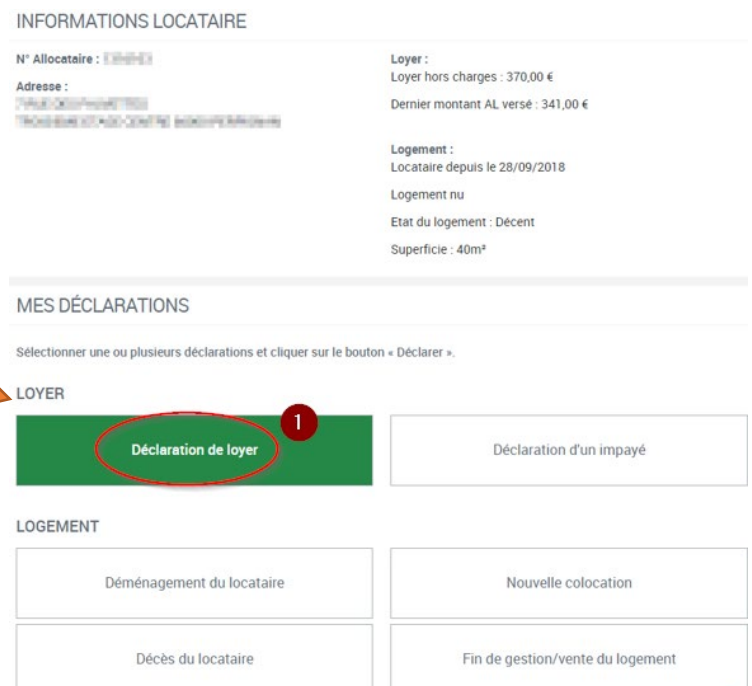
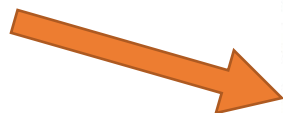
5



Cliquez sur « Accéder »
Vous pouvez maintenant télédéclarer le loyer

6

Le bouton « Loyer » est sélectionné automatiquement



Cliquez sur « Déclarer » pour renseigner le montant de loyer 07/2023.

Si vous avez d'autres modifications à effectuer, il faut sélectionner les boutons correspondants (Fin de gestion, Départ du locataire, Colocation, Impayé.) puis terminer par le bouton « Déclarer ».